



Union Régionale des Groupements de Défense Sanitaire Apicoles de Corse

Bulletin d'adhésion et bon de commande de médicaments 2026

N° API :
Nom & prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Portable :
Email :
Nombre de ruches + ruchettes : 1/ déclarées : 2/ à traiter :

*En remplissant ce formulaire, vous autorisez le GDSA 25 à enregistrer vos données personnelles pour la gestion interne, conformément au Règlement Général de Protection des Données n°2016/679. Le GDSA25 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient.
Vous disposez d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à urgdsacorse@gmail.com*

PROGRAMME SANITAIRE D'ELEVAGE (PSE) APICOLE

Engagements de l'apiculteur

Je m'engage à adhérer au PSE Apicole de l'URGDSA, et bénéficier des traitements nécessaires à la maîtrise de la varroose dans mes ruchers. Je reconnais ci-après les conditions qui me permettent de bénéficier des traitements anti-varroas du PSE apicole.

Je m'engage à :

- Être **adhérent·e à l'URGDSA de Corse** et à jour de ma cotisation annuelle,
- Réaliser chaque année la **télédéclaration de mes ruchers entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**,
- M'engager à **suivre les prescriptions sanitaires formulées par le vétérinaire-conseil** et le mode d'utilisation du fabricant spécifique à chaque produit proposé,
- M'engager à **retourner les lanières de traitements usagées** assimilées à des 'déchets de type médicaux' à l'URGDSAC de façon à les faire détruire par un organisme agréé,
- Autoriser le vétérinaire chargé du suivi du PSE apicole, ou d'un technicien sanitaire apicole placé sous la responsabilité directe du vétérinaire, à réaliser 1 visite en 5 ans de mes ruchers pour pouvoir bénéficier des traitements,
- Autoriser l'URGDSAC à **exploiter les données d'identification des ruches et ruchers** visités par le vétérinaire ou technicien apicole désigné,
- Autoriser l'URGDSAC à **transmettre au vétérinaire-conseil les données sanitaires relatives à l'élevage apicole** en sa possession comme par exemple un constat de faible ou non efficacité d'un des produits proposés.

Date :

Signature :

POUR VOTRE ADHÉSION ET VOTRE COMMANDE DE MEDICAMENTS, tournez la page



Adhésion et bon de commande de médicaments 2026

A renvoyer avant le **24 mai 2026**, accompagné du règlement

					Total par ligne
1. Adhésion annuelle et abonnement "Santé de l'abeille"					
Adhésion annuelle obligatoire à l'URGDSAC (Renouvellement de l'adhésion sans commande de médicaments possible)	10 € (base forfaitaire)				
	0,20 € x nombre de ruches				
Abonnement annuelle à la revue "Santé de l'Abeille" de la FNOSAD (facultatif)	22 €				
Adhésion et abonnement "Santé de l'abeille" - TOTAL 1					
2. Commande de médicaments					
Médicament vétérinaire	Conditionnement	Utilisation par ruche	Tarif unitaire	Quantité	Montant en €
Apiculture conventionnelle					
APIVAR® (Amitraze)	Sachet de 10 lanières (5 ruches)	2 lanières/ruche	24,50 €		
Apiculture biologique					
APIBIOXAL® (Acide oxalique)	Sachet de 35g (10 ruches)	50 ml ou 2.3g max par ruche	28,00 €		
	Sachet de 175g (50 ruches)		98,00 €		
	Sachet de 350g (100 ruches)		158,00 €		
APIGUARD® (Thymol)	Boîte de 10 barquettes (5 ruches)	2 barquettes par ruche	36,00 €		
APILIFEVAR® Thymol (et huiles essentielles)	Sachet de 2 plaquettes (1/2 ruche)	4 plaquettes par ruche	4,65 €		
CALISTRIP BIOX® Acide oxalique	Sachet de 10 inserts (5 ruches)	2 lanières/ruche	35,00 €		
OXYBEE® Acide oxalique	Bouteille 888 mL (20 ruches)	54 ml max par ruche	36,55 €		
VARROMED® Acides formique et oxalique	Bouteille de 555 mL	Moyenne de 5 applications de 30 ml / ruche	26,45 €		
OPTION : frais de port et de colisage	Pour l'équivalent en taille et en volume de maximum 6 Apivar		15 €		
Comptage Varroas					
Varroa EasyCheck	Outil pratique de comptage varroa permettant un suivi facile de l'infestation sur les abeilles adultes		20,00 €		
Commande de médicaments + port si envoi - TOTAL 2					
Règlement avant le 24 MAI 2026 , au choix : * Par chèque à l'ordre de l'URGDSA * Par virement IBAN : FR76 1200 6000 4030 1361 5601 081			TOTAL 1 + 2 (Adhésion et/ou abonnement + commande de médicaments)		

Plus de détails sur les différents médicaments proposés sur simple demande auprès de l'URGDSAC ou sur www.gdsa-corse.fr